

# CHAMPIONNAT DE LIGUE MOTO-CROSS 85 ESPOIRS

## CLAUSES SPECIFIQUES 2018

### 1C. GENERALITES :

Le Championnat de ligue 85 Espoir est exclusivement réservé aux coureurs ayant plus de 11 ans, le jour de la première épreuve à laquelle ils participent.

Les épreuves organisées à moins de 48 heures d'intervalle, ne seront pas prises en considération pour le classement annuel.

La Commission Régionale de Moto-cross, responsable du déroulement de ces épreuves, sera autorisée à refuser que ne soit pris en compte le classement d'une épreuve qui se déroulerait sur un circuit jugé inadapté où présentant des difficultés au-delà de celles permises pour les épreuves de cette catégorie.

Le fait d'organiser une épreuve de championnat de ligue 85 Espoir ne dispense en aucun cas les organisateurs d'épreuves de Moto-cross définies Article IMC d'une épreuve de championnat de ligue MX1, MX2, 125 et Vétérans.

#### **Formule :**

Le Championnat de ligue 85 Espoir se disputera au cours des épreuves de classement inscrites au calendrier.

Le Championnat de Ligue sera obligatoire pour tous les pilotes répondant aux conditions ci-dessous énoncées. Ils seront tenus de participer à toutes les épreuves.

**Tout pilote ayant marqué des points dans une catégorie sera autorisé à changer une fois de catégorie en cours de saison, mais perdra tout ces points acquis dans la catégorie précédente. (Exception faite pour les deux dernières épreuves des Championnats de ligue, une autorisation pourra être accordée à tout pilote voulant changer de catégorie sans lui entrainer la perte de ces points acquis dans sa catégorie précédente, mais ne pourra acquérir aucun point dans sa nouvelle catégorie)**

### 2C. PILOTE ET MACHINES ADMIS :

Les épreuves de Championnat de ligue 85 Espoir seront ouvertes aux pilotes et machines répondant aux conditions ci-après :

- Etre titulaire d'une **licence nationale NJC et NCO** (Coureurs âgés **de plus de 11 ans et de moins de 16 ans** lors de la demande de licence), en respectant les dispositions du 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 1C.
- La cylindrée de la machine ne devra pas excéder la cylindrée admise au championnat de France.

### 3C. INSCRIPTION :

**Comment s'inscrire au Championnat de ligue :**

**Les inscriptions se font sur le site [engagesports.com](http://engagesports.com)**

#### **Numéros de course :**

Les numéros de course seront à réserver sur **engage sports** et valables pour toute la saison **2018**. Chaque pilote devra respecter la couleur des plaques et des numéros figurant dans le règlement moto-cross.

**Attention aucune autorisation ne sera accordée de changer de numéro après l'ouverture des Championnats de ligue.**

Le Championnat de Ligue sera obligatoire pour tous les pilotes répondant aux conditions ci-dessus énoncées. Ils seront tenus de participer à toutes les épreuves.

#### **4C. ENGAGEMENT :**

**Comment s'engager au Championnat de ligue :**

Les engagements se font sur le site [engagesports.com](http://engagesports.com)

Le montant de l'engagement pour chaque épreuve est de **33 €** (21 € pour droit d'engagement et 12 € pour le transpondeur).

Pour les pilotes qui souhaiteraient participer en cours de saison au Championnat de ligue suivre la procédure d'engagement ci-dessus.

**Pour les engagements hors délai** (rappel de la clôture des engagements 15 jours précédant l'épreuve) le montant sera de **50 €** (38 € pour droit d'engagement et 12 € pour le transpondeur).

Tout pilote engagé qui prévient de sa non-participation (par mail auprès du secrétariat de la ligue) avant le jeudi précédant l'épreuve se verra restituer le remboursement de son engagement. Après le jeudi précédant l'épreuve (**sauf pour raison de santé : dans ce cas fournir obligatoirement au secrétariat de la ligue un certificat médical dans un délai maximum de 24 heures qui suit l'épreuve**) n'aura aucun remboursement sur engagement.

**Rappel** : tout pilote s'étant présenté au secrétariat pour contrôle de licence est considéré comme engagé et il est tenu de participer à l'épreuve, toute supercherie sera sanctionnée par une amende de 75 € et pourra être suivie d'une sanction administrative s'il y a récidive.

Cas particulier pour les pilotes engagés, mais participant à des qualifications de Championnat de France qui ont lieu aux mêmes dates que des épreuves de ligue, l'organisateur devra restituer le chèque d'engagement.

Si à la date de clôture des engagements (rappel de la clôture des engagements 15 jours précédant l'épreuve), le nombre de pilotes n'est pas atteint, le Club Organisateur pourra compléter le plateau de son épreuve avec des pilotes hors ligue. Les pilotes hors ligue ne seront pas pris en compte dans le classement du Championnat de Ligue (Mais priorité absolue sera réservée aux pilotes de la ligue Poitou-Charentes).

#### **5C. TECHNIQUE :**

Présentation du livret technique est obligatoire à chaque épreuve et un seul par pilote.

##### **Bruit :**

Nouvelle norme du niveau sonore 109 db à 2 mètres maxi (au régime maxi) sera appliquée ou modifiée selon les prescriptions F.F.M. du moment (voir annuaire FFM 2017).

Le niveau sonore sera mesuré à chaque extrémité des tuyaux d'échappement.

##### **Equipement :**

**Protection dorsale obligatoire** (Normes : selon prescription F.F.M du moment). Se reporter au règlement général

**Dimension du guidon** : entre 600 et 850 mm + embouts protégés.

**Plaque numéro frontale** : Les chiffres doivent être clairement lisibles.

**Plaque numéro latérale** : les sponsors du pilote et les plaques publicitaire seront autorisé, mais les chiffres doivent toujours être clairement lisibles.

**Chaque pilote devra être muni d'un EXTINCTEUR ABC 2 kilos minimum.**

##### **Environnement :**

Dans le parc coureur, l'utilisation d'un tapis environnemental ou d'un autre système efficace pour faire votre mécanique est obligatoire.

Les dimensions minimums sont de : 2 mètres x 1 mètre et devront être en matière absorbante (mini 3L/M2) et ne laisser passer aucun liquide.

## **6C. EPREUVE :**

A partir de 2018, les épreuves de Championnat de Ligue, se dérouleront dans les conditions définies ci-après :

### **Déroulement :**

- Les épreuves de classement se dérouleront en **3 MANCHES DE 15 MINUTES + 1 TOUR**  
Un essai libre de **5 minutes** minimum  
Un essai chronométré de 15 minutes  
Pour un gain de temps, les 2 séances pourront s'enchaîner sans coupure
- **Entraînement obligatoire de 5 minutes** réparti en 1 séance. Tout pilote qui n'aura pas effectué un minimum de 2 tours d'essais ne pourra pas être admis aussi bien aux épreuves de qualification qu'aux courses de classement.

### **Qualifications :**

Réservées aux licenciés qui en auront fait la demande auprès du secrétariat de la ligue.

Si le jour de l'épreuve, le nombre de pilote 85 espoirs est égal ou inférieur à l'homologation du circuit, un essai chronométré sera prévu. Il déterminera la place pour l'entrée en grille pour les 3 manches de l'épreuve, en faisant abstraction du classement provisoire.

En cas de défaillance de l'informatique les qualifications se dérouleraient comme suit :

**Une manche de 10 minutes + un tour.**

Le nombre de coureurs qualifiés pour les épreuves de classements est fixé selon l'homologation du circuit + un réserviste (25 minimums).

**Participation du pilote de réserve :** La décision de faire participer le réserviste aux manches sera prise 5min avant chaque départ dans le cas où il manquerait un ou deux pilotes dans le parc d'attente. Un pilote de réserve qui n'était pas autorisé à prendre le départ de la première manche pourra, si nécessaire prendre le départ dans les autres manches.

Le pilote de réserve devra rester sur l'épreuve jusqu'à la fin de celle-ci.

### **Courses de classement :**

Il ne sera plus tenu compte du classement provisoire, sauf cas particulier.

Les coureurs qualifiés se placeront sur la grille de départ en respectant le dispositif suivant :  
Pour toutes les épreuves et les trois manches, les pilotes se placeront sur la grille de départ en respectant l'ordre des essais chronométrés ou des qualifications (Priorité aux pilotes de la ligue).

**Epreuves suivantes :** Pour chacune des épreuves suivantes tous les pilotes devront passer par les qualifications, qui se dérouleront comme ci-dessus sous la forme d'essais chronométrés ou 1 manche de 10 min + 1 tour.

**Dérogation :** Après accord de la Direction de Course, sous le contrôle du Commissaire Technique, un coureur sera autorisé, à changer de machine entre deux manches, mais en aucun cas en cours de manche.

**Procédure de mise en place dans le parc d'attente :** Jusqu'à H moins 5min : Les machines seront placées moteur arrêté dans le box qui leur a été réservé en fonction des temps chronométrés réalisés.  
H moins 5min : **Le parc d'attente sera définitivement fermé lorsque la procédure de départ sera lancée.** Les pilotes qui arriveront après la **fermeture seront autorisés à prendre le départ sur décision du Directeur de Course.**

**Procédure de mise en grille et de départ :** Le responsable du parc d'attente fera sortir les pilotes du parc d'attente dans l'ordre de leurs temps chronométrés.  
Lorsque la première moto quittera le parc d'attente, le processus de départ ne pourra plus être arrêté.  
A l'arrivée de la 3<sup>ème</sup> manche, les 5 premières machines de chaque manche seront mises en parc fermé pendant 15 minutes.

**Arrêt de la course :** si l'arrêt à lieu après 50% du temps imparti, le classement sera effectué sur le tour précédant l'arrêt.

## **7C. CLASSEMENTS :**

Pour chaque manche de classement, les points seront attribués suivant le barème défini Article 8 (Clauses Générales).

|                              |                               |                               |                              |
|------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> ..... 25pts  | 6 <sup>ème</sup> ..... 15pts  | 11 <sup>ème</sup> ..... 10pts | 16 <sup>ème</sup> ..... 5pts |
| 2 <sup>ème</sup> ..... 22pts | 7 <sup>ème</sup> ..... 14pts  | 12 <sup>ème</sup> ..... 9pts  | 17 <sup>ème</sup> ..... 4pts |
| 3 <sup>ème</sup> ..... 20pts | 8 <sup>ème</sup> ..... 13pts  | 13 <sup>ème</sup> ..... 8pts  | 18 <sup>ème</sup> ..... 3pts |
| 4 <sup>ème</sup> ..... 18pts | 9 <sup>ème</sup> ..... 12pts  | 14 <sup>ème</sup> ..... 7pts  | 19 <sup>ème</sup> ..... 2pts |
| 5 <sup>ème</sup> ..... 16pts | 10 <sup>ème</sup> ..... 11pts | 15 <sup>ème</sup> ..... 6pts  | 20 <sup>ème</sup> ..... 1pt  |

A l'issue de chaque épreuve, il sera établi un classement **85 Espoir**.

Ces classements définiront en fin d'année le **Champion et Vice-Champion de Ligue 85 Espoir**.

### **Ne sera pas classé le pilote qui :**

- N'a pas franchi la ligne d'arrivée dans les 5 min qui suivent l'arrivée du vainqueur.
- N'a pas accompli les 75% du total des tours effectués par le vainqueur de la manche.

### **Bonus championnat de France ou d'Europe:**

Tout pilote participant à une épreuve de Championnat ou trophée de France ou d'Europe de moto-cross solo ou une épreuve entraînant une sélection nationale, se déroulant le même jour qu'une épreuve de Championnat de ligue, marquera un nombre de points correspondant au barème suivant la place obtenue à ce Championnat ou trophée et se verra attribuer un bonus de 5 points par manche sans dépasser un maximum de 25 points par manche. **Pour la 3<sup>ème</sup> manche, le pilote marquera le nombre de points moyen attribué lors des 2 manches précédentes (bonus inclus).**

### **Pour bénéficier du bonus :**

Les pilotes concernés devront obligatoirement s'être qualifié, avoir pris le départ de la manche pour pouvoir obtenir ce bonus et s'être inscrits à l'épreuve de Championnat de ligue dans les délais. (Prévenir de sa participation au Championnat de France le Président de la Commission de moto-cross ou son Délégué de Championnat)

### **Ne pourront pas bénéficier de ce bonus :**

Lorsque qu'une épreuve de Championnat de ligue aura lieu, la veille ou le lendemain d'une épreuve de Championnat de France ou Europe et si la distance n'est pas supérieure à 400 kms entre les deux épreuves (Sauf si le pilote a l'obligation d'être présent la veille de l'épreuve).

## **8C. PRIX :**

Les épreuves de classement du Championnat de Ligue 85 Espoir ne donneront pas lieu à l'attribution de prix en espèces.

Il est recommandé aux Organisateurs de prévoir une remise de coupes et de lots suffisamment représentatifs.

Le Champion et le Vice-Champion se verront remettre, en fin d'année, lors de la remise des prix de la ligue, un Trophée.

## **9C. SPONSORING :**

Dans le but de promouvoir le Championnat, la Ligue se réserve le droit d'imposer ses partenaires sur la moto ou l'équipement.

## **10C. COUPE DES REGIONS DE FRANCE :**

La sélection des pilotes sera faite par la commission de moto-cross pour obtenir une équipe la plus représentative de la ligue Poitou-Charentes avec 3 pilotes 85cc Espoir.

La commission de moto-cross se réunira pour faire une présélection que le Président de la Commission communiquera aux pilotes sélectionnés.

Les pilotes participant à la Coupe des Régions de France le même jour qu'un Championnat de Ligue, marqueront 25 points par manche dans leur Championnat respectif.

→ Soit **25 x 3 = 75 points**.

Un pilote sélectionné pour la coupe des régions de France et participant à une autre épreuve le même jour que cette coupe sera déclassé de 75 points sur le classement de son Championnat de ligue.